



NAO 2012

# 24 Millions d'Euros !!!

**Ce serait la richesse créée par le travail des salariés de SME en 2011. Ce chiffre (estimé par la direction sur les chiffres de décembre 2011) est celui de l'Excédent Brut d'Exploitation dit EBE. C'est cet indicateur qui permet de mesurer la bonne santé d'une entreprise.**

Cela veut dire que chacun des salariés de SME a contribué pour 23 622 € en 2011 et qu'il a rapporté chaque mois 1968 €.

A méditer lorsqu'on vous parle de « coût » du travail ou de « charges » sociales...

## Le rattrapage qui s'impose :

Même si les évaluations de l'INSEE sous évaluent la perte réelle du pouvoir d'achat, nous avons déjà évoqué le fait que les derniers chiffres font apparaître un écart de 0,9 % entre l'inflation 2011 et l'augmentation du dernier accord salarial.

Systematiquement, la direction s'appuie sur les chiffres de l'INSEE lorsqu'elle refuse d'entendre nos revendications.

Cette fois-ci, les chiffres sont supérieurs à l'augmentation que nous avons perçue, il faut donc un rattrapage que nous estimons à 30 € rétroactifs au mois de janvier 2011.

Si nous considérons un foyer constitué de 2 salariés (dont 1 SME) ayant 2 enfants et que les dépenses du foyer soient divisées à parts égales entre les 2 salariés.

**Augmentation des principales dépenses incompressibles :** Alimentation (2%), loyer (1,3%), entretien et réparation courante du logement (2,3 %), eau (2,5 %), gaz et électricité (7,5 %), carburants (14,3%),

entretien et réparations de véhicules(2,5%), assurances (1,6%), mutuelle (7%)...

En ne comptabilisant que ces dépenses, entre 2010 et 2011, le budget familial a subi une hausse des dépenses de l'ordre de 60 €.

S'ajoute à cela l'augmentation des frais de transports, scolarité, activités culturelles et sportives des enfants, les impôts et taxes...

On peut aussi parler de ceux qui essaient de devenir propriétaires de leur logement et du coût de l'accession à la propriété.

Sans plus argumenter, la légitimité d'un rattrapage de 30 € uniforme minimum pour 2011 est évidente.

**Ce sera la première question préalable aux négociations 2012** qui débiteront mercredi 8 février.

## La part variable ...

Cette prime attribuée à des hauts cadres du groupe SAFRAN avec un minimum de 10% du salaire annuel et pouvant monter à 15 % nous interpelle.

Prime qui serait versée en mars et indépendante des augmentations de ces cadres...

En 2011 à SPS, ce budget était au moins à hauteur d' 1,2 million €. (Équivalent d'un talon de 42 €)...

Il y a 11 cadres à SME dont le revenu annuel est supérieur à 100 000 €, cela leur ferait au minimum, une prime entre 10 000 et 15 000 €.

Combien de cadres SME sont-ils concernés par cette prime et à hauteur de quel budget ?

**Ce sera la deuxième question préalable aux négociations salariales 2012.**

### **TVA antisociale...**

Le chef de l'Etat a annoncé une augmentation de la TVA de 1,6 % au 1<sup>er</sup> octobre, ce qui représente 11 milliards € pris aux salariés.

La hausse de la CSG représente 2 milliards €.

Si les mesures annoncées s'appliquaient, les employeurs seraient exemptés de cotisations sociales à hauteur de 11 milliard € qui financent la branche familles de la sécurité sociale.

85 % de ces 13 milliards soit 11 milliards (CSG et cotisations patronales) seront pris dans les poches des salariés.

En tout, ce sont 22 milliards € qui sont pris dans les poches des salariés par les mesures que vient d'annoncer le chef de l'Etat.

*Nous reviendrons dans un autre tract sur les mesures concernant la négociation des salaires et du temps de travail...*

**Ces cotisations sociales font partie de notre salaire !!!**

A chaque fois que le budget de la sécurité sociale sera mis en difficulté, les prestations de la sécurité sociale seront revues à la baisse.

Et pour ne prendre que cet exemple, lorsque des soins ne sont plus acceptés par la sécurité sociale, votre mutuelle ne les prend plus en charge...

De même, les cotisations qui n'iront plus dans les caisses d'assurance chômage feront baisser les indemnités de ceux, de plus en plus nombreux, qui sont victimes des plans de licenciements.

### **Le principe de ces mesures :**

**Le premier vol** consiste à enlever une part des cotisations patronales de votre salaire.

**Le deuxième vol** consiste à vous faire payer cette baisse de cotisation par la TVA, l'impôt le plus injuste puisqu'il frappe durement les plus bas revenus.

Ce qui veut dire que dans le meilleur des cas, si la hausse de la TVA compenserait réellement la perte de cotisation, c'est vous qui financerez ce cadeau fait à l'employeur.

Mais l'effet réel sera la baisse de la consommation et une dégradation sur les comptes de la sécurité sociale qui se répercutera sur les salariés.

### **Mobilisation !**

Nous n'avons qu'une seule prise à notre portée pour résister à ces attaques du monde de la finance contre les salariés !

La mobilisation pour relancer notre pouvoir d'achat !

Nous devons prendre en compte ces éléments dans les négociations salariales à venir et nous tenir prêts à défendre nos positions !



Les dates des NAO sont *Mercredi 8 février, mardi 14 février et mercredi 22 février.*

**Le syndicat SUD SME ne fera des Assemblées Générales qu'à partir du 05 mars, lorsque la plus part des salariés seront rentrés de congés.**